

La construction face au dumping social



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Plan de la présentation

1. La construction : son importance dans l'économie
2. Le "dumping" : contexte et conséquences
3. La table ronde et ses 40 mesures
4. Le rôle d'exemple des marchés publics

L'économie de la construction

Quelques chiffres



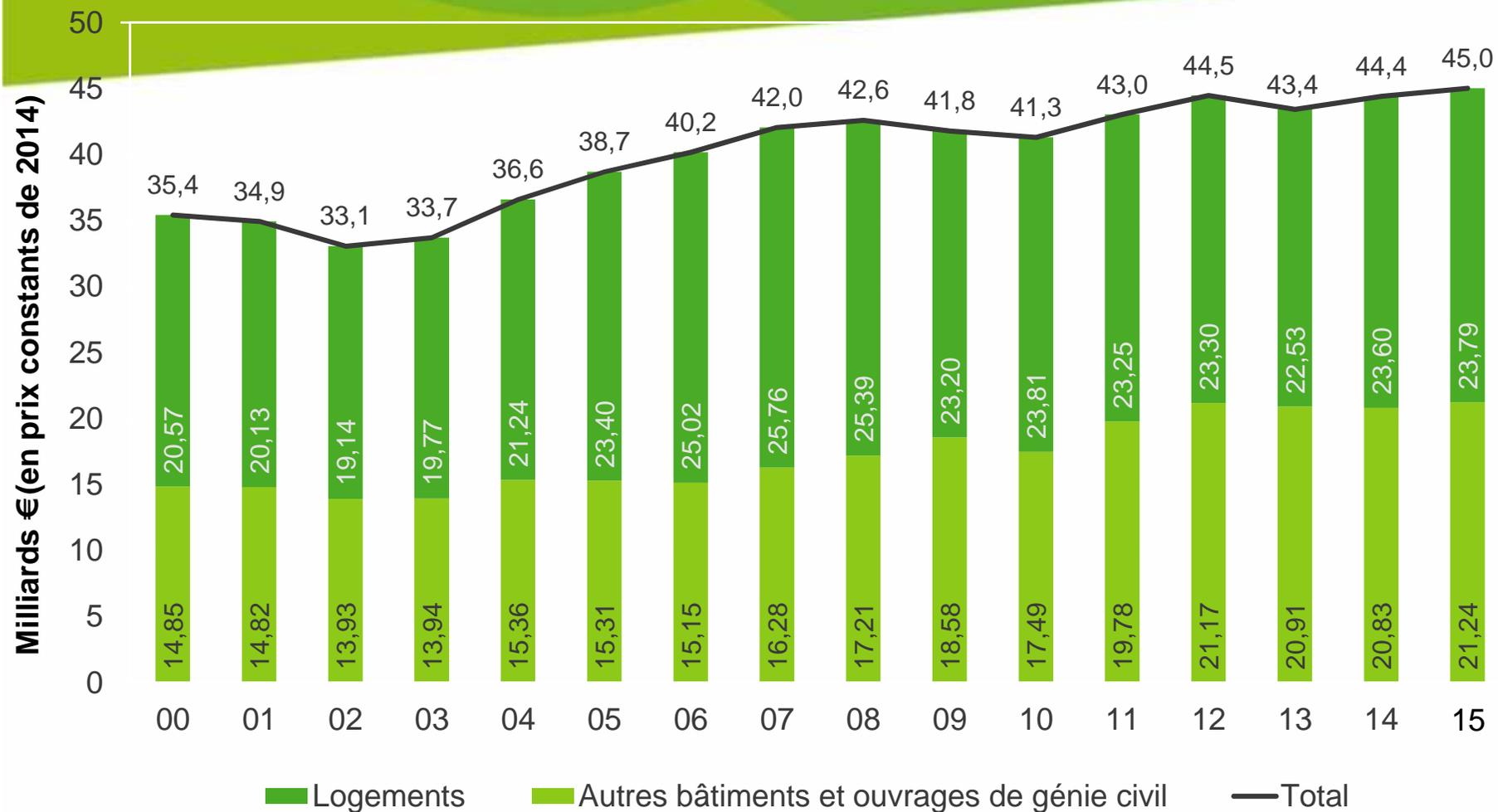
Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

La construction dans l'économie belge

La construction dans l'économie belge		Total	Construction	Part de la construction
La construction et l'emploi				
a) Les salariés dans le secteur privé	(2016, ONSS)	2.835.163	200.729	7,1%
b) Indépendants et aidants (secteur privé)	(2016, INASTI)	1.047.119	75.891	7,2%
c) Population active totale dans le secteur privé	(Estimation: c=a+b)	3.882.282	276.620	7,1%
La construction et les entreprises				
a) Employeurs du secteur privé	(2016, ONSS)	219.454	27.724	12,6%
b) Entreprises privées sans personnel	(Estimation: b=c-a)	372.561	78.015	20,9%
c) Nombre total d'entreprises privées	(2016, SPF Economie)	592.015	105.739	17,9%
La construction dans l'économie		(milliards d'euros, en prix réels)		
Valeur ajoutée (PIB hors impôts)	(2016, ICN)	376,1	20,7	5,5%
Chiffre d'affaires selon déclaration	(2016, SPF Economie)	1.198,6	65,2	5,4%
Faillites				
	(2016, SPF Economie)	9.170	1.578	17,2%

Investissements* en travaux de construction

* Formation brute de capital fixe construction



Sources: ICN et calculs propres.

Le dumping social

Contexte et conséquences



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Contexte

Une combinaison de plusieurs facteurs

● Un cadre juridique européen en faveur de la création d'un grand marché intérieur

- Centré sur la suppression des « entraves » dans le pays de la prestation et sur la primauté du droit social du pays d'origine de l'entreprise (en particulier le paiement des charges sociales)

● Un secteur sensible à la fraude

- Le phénomène du faux détachement (sociétés écrans, fausse sous-traitance, mise à disposition de personnel,...) a trouvé un terrain fertile dans la construction

● Des difficultés de contrôle

- Le contrôle pose problème en raison des limitations (en droit et en fait) imposées aux inspections du pays d'accueil et du manque de coopération entre Etats membres

Contexte

Focus sur le cadre juridique EU

- Libre prestation de services par les entreprises
- Un des principes de base des traités EU (avec la libre circulation des travailleurs et des biens)
 - Accès des prestataires EU aux marchés commerciaux nationaux, dont celui de la construction
- Renforcement par la directive « Services » 2006
 - Suppression des contraintes nationales (les « entraves » à la liberté de prestation)

Contexte

- **Encadrement social : le régime du détachement**
- **Règlement européen (883/2004) sur la sécurité sociale**
 - Maintien de l'assujettissement des indépendants et des salariés aux régimes de sécurité sociale du pays d'origine pendant la période de prestation temporaire
- **Directive détachement (96/71 du 16/12/1996)**
 - Application d'un « noyau dur » de dispositions du droit du travail du pays où la prestation a lieu : salaire minimum, durée du travail, prescriptions de sécurité,...

Contexte

Chronique d'une « déstabilisation annoncée »

- Les mises en garde contre l'application des directives EU (liberté de prestation de service + détachement) sont restées sans suite
- La Confédération a tiré la sonnette d'alarme il y a plus de 10 ans
- Le libéralisme l'a emporté au niveau européen
- Le monde politique n'a pas réellement perçu le danger
 - Elargissement de l'UE à 10 nouveaux Etats membres avec de fortes disparités de coûts salariaux et sans aucune règle d'harmonisation des régimes sociaux dans des secteurs d'activité « sensibles »

Conséquences

Double phénomène sur le marché de la construction

- Une concurrence déloyale liée aux différences de coûts sociaux des entreprises
 - Concurrence légale mais économiquement injustifiée
 - Différences de 20 à 35 % dans les offres de prix
- De nombreuses pratiques de fraude au détachement
 - Concurrence illégale traduite par le concept de « dumping social »
 - Rapport BALLAS (PE, 09/2016): dumping = les « pratiques abusives intentionnelles et le contournement de la législation » qui « permettent le développement d'une concurrence déloyale » entre les travailleurs des différents pays européens

Conséquences

Le marché belge de la construction est gravement perturbé

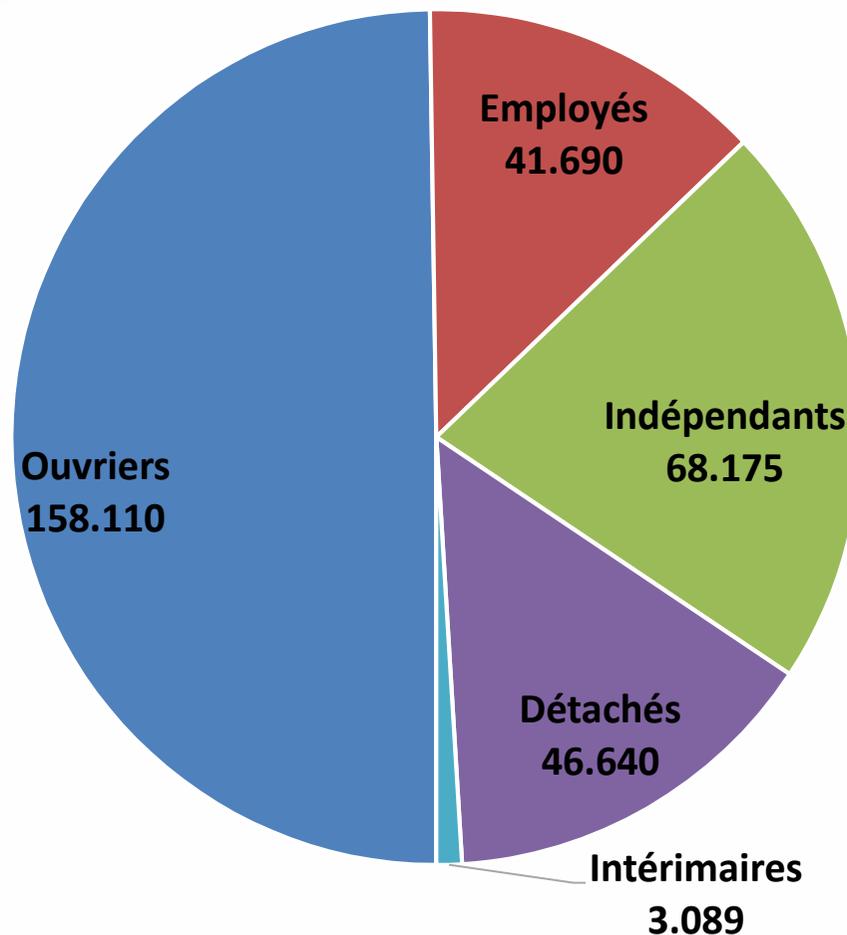
● Des chiffres (2016) qui interpellent

- 420.000 déclarations LIMOSA construction (49.000 en 2007)
- 120.000 travailleurs "détachés" actifs sur des chantiers en Belgique (28.500 en 2009): soit 95.000 ouvriers et 25.000 indépendants
- Estimation ETP : de l'ordre de 45.000 travailleurs détachés (18.000 en 2011)

● Une évolution qui inquiète

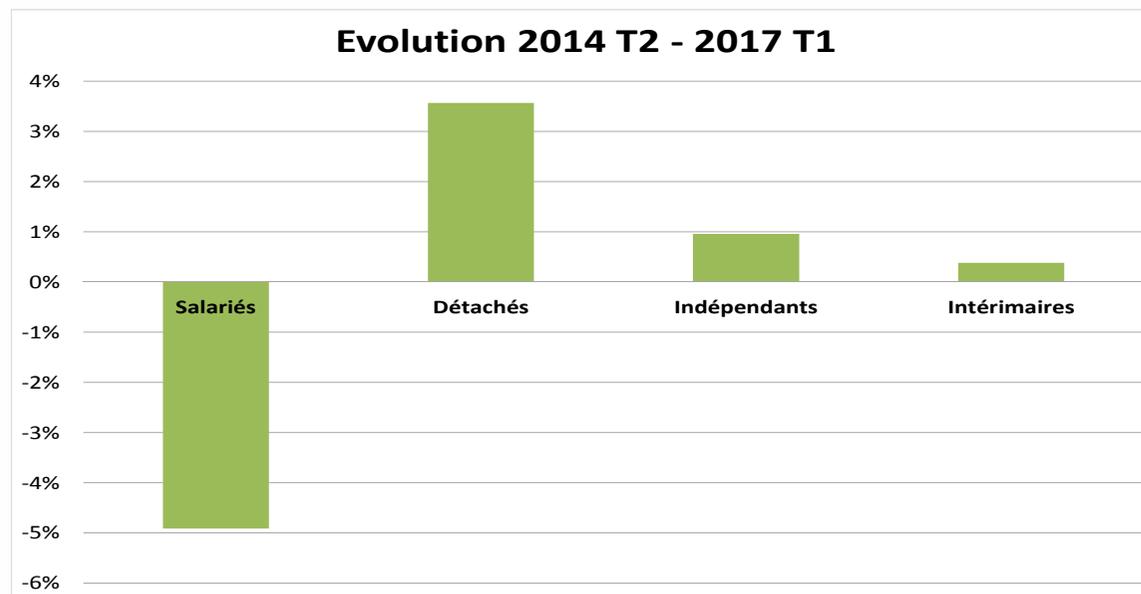
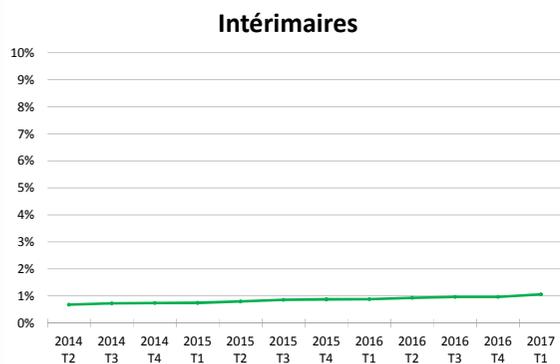
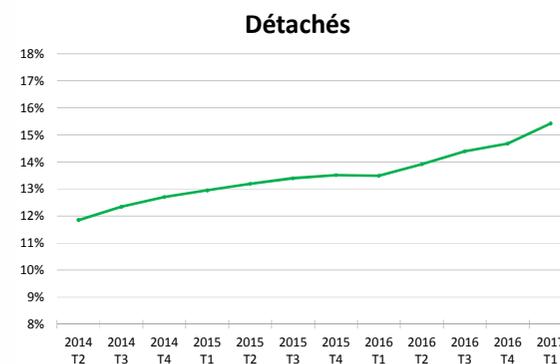
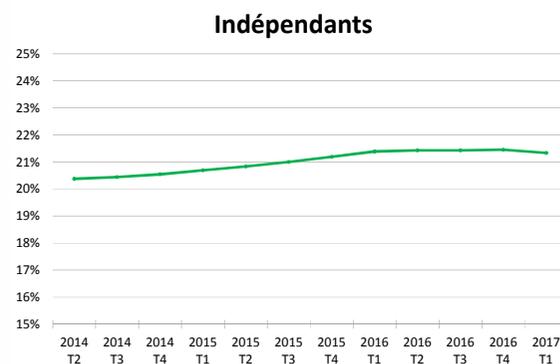
- Le phénomène du détachement continue de progresser
- Le phénomène de fraude ne faiblit pas : développement de filières de mise à disposition, faux indépendants,...
- Près de 20.000 emplois perdus dans la construction belge depuis 2012

Emploi disponible pour des activités de construction en 2016



Source: Constructiv, ICN, ONSS et calculs propres.

Evolution de la répartition de l'emploi disponible pour des activités de construction



Source: Constructiv, ICN, ONSS et calculs propres.

Table ronde contre le dumping dans la construction (07/2015)



Objectifs de la table ronde

Une réflexion sur les moyens de lutte contre le dumping et la fraude dans le secteur

- Recherche d'un consensus → des mesures soutenues par tous les participants: (partenaires sociaux / administrations / cabinets ministériels)
- Volonté d'agir rapidement: calendrier de travail de février-juillet 2015

Adoption d'un plan pour une concurrence loyale (PCL)

- 40 résolutions adoptées dans le PCL signé par les parties le 08/07/15 → Plan pour la concurrence loyale
- Source d'inspiration: le mémorandum de la Confédération et le plan stratégique des partenaires sociaux

Mise en œuvre du plan

- Exécution en cours
- Rôle central du gouvernement
- Encadrement par les partenaires sociaux

Les résolutions du PCL

Présentation selon les objectifs poursuivis

- Renforcement de la prévention et de la transparence
- Encadrement de la sous-traitance
- Responsabilisation des maîtres d'ouvrage
- Évaluation de la législation
- Mesures d'accompagnement
- Communication et échange d'informations
- Concertation internationale
- Approche européenne

Prévention et transparence

- Généralisation progressive (2016-2018) de l'enregistrement des présences sur chantiers
 - Abaissement du seuil "valeur chantier" à 500.000€ (1/3/2016)
 - Nouvel abaissement du seuil prévu au 1/1/2017 (pas réalisé)
 - Généralisation au 1/1/2018 selon modalités à préciser
- Ancrage légal du « Construbadge »
 - Rendre le port d'un badge obligatoire sur les chantiers
- Améliorations de la déclaration LIMOSA
 - Nouvelles mentions et renforcement des liens avec autres banques de données
- Point de contact : signalements et plaintes

Encadrement de la sous-traitance

● Limitation de la chaîne de sous-traitance

- Limitation à 2 ou 3 niveaux de sous-traitance pour l'exécution d'un même travail (sous-traitance verticale)
- Pas de limitation pour la sous-traitance horizontale (activités distinctes – spécialités)
- Objectif: élimination facteur de risque (sous-traitance "économique")

● Agréation obligatoire des sous-traitants

- Agréation (marchés publics) pour tous les sous-traitants de la chaîne dans classe et catégorie de travaux correspondant à leur part de travaux

● Les deux mesures sont entrées en vigueur

Responsabilisation du maître d'ouvrage

- **Contrôle des prix anormalement bas**
 - Améliorer l'efficacité du contrôle et renforcer les exigences à l'égard des pouvoirs adjudicateurs
 - Tenir compte des coûts salariaux "légaux" des entreprises étrangères
 - Mise à disposition d'un outil : tableaux de coûts salariaux minimums des entreprises étrangères par pays: action commune des partenaires sociaux et des inspections
- **Contrôle de la régularité de l'entreprise par le particulier**
 - Favoriser le recours à l'entreprise sans dettes sociales ni fiscales
 - Sanction à débattre (régions): refus des avantages fiscaux? (pas exécuté)

Autres résolutions

- **Corrections de la législation après évaluation**
 - Objectif: renforcer l'efficacité de la législation dans son application: faux indépendants, mise à disposition de travailleurs, marchés publics,...
- **Renforcement de l'action publique**
 - Contrôles ciblés, actions en cessation, campagnes de sensibilisation,...
- **Cahier de revendications au plan européen**
 - Contrôle des formulaires de détachement
 - Limitation de la durée du détachement
- **Déclaration d'intention**
 - Demande de réduction des charges et plan de relance du secteur

Le bon exemple par les marchés publics



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

L'engagement des acteurs

Les pouvoirs adjudicateurs doivent eux-aussi s'engager

- **Renforcer le contrôle des prix anormalement bas**
 - Mieux tenir compte des coûts salariaux "légaux" des entreprises étrangères
 - Exiger une ventilation des postes du métré qui comportent une main d'œuvre importante
- **Veiller au respect du cadre légal du détachement**
 - Salaire minimum, durée du travail, sécurité,....
- **Appliquer les sanctions prévues par la loi**
 - Notamment les motifs d'exclusion du marché
 - Dans le respect du principe de proportionnalité
- **Bien préparer les études préalables**
 - Estimer correctement la valeur du marché de travaux pour mieux détecter les offres anormalement basses

L'engagement des acteurs

Plusieurs initiatives utiles

- L'adoption de chartes communales contre le dumping social
- Adoption par la Région wallonne d'un guide pratique contre le dumping social (avril 2016)
 - Avec des modèles de clauses pour les cahiers de charges et des actes d'engagement des pouvoirs adjudicateurs de mener divers actions et contrôle lors de l'analyse des offres et pendant l'exécution du marché
- Adoption par la Région flamande d'un « Vlaamse gids tegen sociale dumping bij overheidsopdrachten » (avril 2017)
- Réflexions en cours au sein de la Région bruxelloise

L'engagement des acteurs

Guide, charte et circulaire au plan fédéral (2017)

- Outils de lutte contre le dumping social dans les marchés publics et les concessions
 - Initiatives logiques dans le prolongement de l'exécution du plan pour une concurrence loyale (table ronde construction)
 - Volonté du gouvernement de soutenir la lutte contre le dumping
 - Pour la Confédération : approche globale positive
 - Notamment l'engagement des pouvoirs adjudicateurs de jouer un rôle actif dans la lutte contre les prix ou coûts anormalement bas (voir la charte)